

**DEC21036DAJ**

**Décision du 15 avril 2021 portant prolongation du mandat de M. Stéphane INGRAND en qualité de Chef de  
Département adjoint du Département PHASE**

**Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de  
Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 29 mars 2017 portant renouvellement du mandat de M. Stéphane INGRAND, en qualité de Chef de  
Département Adjoint du Département « Physiologie Animale et Systèmes d'Elevage » pour une durée de quatre ans à  
compter du 15 avril 2017,

Vu la décision du 5 mars 2018 portant renouvellement du mandat de Mme Françoise MEDALE en qualité de Cheffe du  
Département PHASE pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018,

Vu la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (note de service n°2020-03) fixant la liste et les missions des départements de recherche  
de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

**Décide :**

**Article 1 :**

A compter du 15 avril 2021 et jusqu'au 14 avril 2022, M. Stéphane INGRAND, Directeur de Recherche, est prolongé dans  
ses fonctions de Chef de Département adjoint du Département PHASE.

Fait à Paris, le 15 avril 2021

Le Président de l'Institut national de recherche pour  
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

